

## Rapport provisoire et Décisions de la 57<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent

Mercredi 26 juin 2019

15:00 – 18:00 Séance plénière du Comité permanent

Point 21.2 de l'ordre du jour : Suivi de la COP13 et préparatifs de la COP14 - Pays d'accueil de la COP14 et constitution du Sous-groupe sur la COP14 (suite)

1. Le Comité permanent examine la création du Sous-groupe sur la COP14, composé d'un représentant de chacune des six régions Ramsar. Le Comité convient que le mandat du Sous-groupe pourrait être étendu à l'élaboration des propositions initiales visant à célébrer le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Convention en 2021, et qu'avec une composition élargie, le Sous-groupe pourrait prendre en charge cette tâche.

**Décision SC57-15: Le Comité permanent établit le Sous-groupe sur la COP14, présidé par la Chine et composé également de l'Algérie, de l'Arménie, de l'Australie, de l'Autriche, du Costa Rica, des Émirats arabes unis, des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, chargé de superviser le processus de planification de la COP14 et de formuler des idées concernant la célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Convention en 2021, en sollicitant le soutien d'autres Parties contractantes, si nécessaire.**

Point 14 de l'ordre du jour : Examen de toutes les résolutions et décisions précédentes

2. Le Secrétariat présente le document SC57 Doc.14, qui constitue une réponse préliminaire aux paragraphes 24 et 25 de la Résolution XIII.4 *Responsabilités, rôle et composition du Comité permanent et répartition régionale des pays dans le cadre de la Convention de Ramsar*.
3. Les participants reconnaissent l'ampleur de la tâche que doit accomplir le Secrétariat s'il veut essayer de passer en revue toutes les résolutions et décisions précédentes, et conviennent que tout travail exhaustif visant à les classer et à identifier des protocoles pour leur retrait ou leur consolidation éventuels nécessitera des ressources financières. Il est suggéré que, dans un premier temps, le Secrétariat entreprenne une classification préliminaire des résolutions existantes selon des grands domaines thématiques. Cela servira de base à la sélection des domaines d'action prioritaires, dont l'identification tiendra compte des priorités identifiées au titre du point 8 de l'ordre du jour *Problèmes urgents d'utilisation rationnelle des zones humides devant recevoir une attention accrue*.
4. Les participants soulignent l'importance de tirer parti des travaux antérieurs menés dans le cadre de la Convention et par d'autres AME et organisations.

5. Des interventions sont faites par l'Australie, le Costa Rica, les États-Unis d'Amérique, le Japon, les Pays-Bas, la République dominicaine, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède.

**Décision SC57-16: Le Comité permanent charge le Secrétariat de procéder à un regroupement préalable des résolutions existantes en grands domaines thématiques, en identifiant les domaines prioritaires pouvant faire l'objet d'une action ultérieure en fonction de l'ordre des priorités des problèmes urgents au titre du Point 8 de l'ordre du jour, à soumettre dans l'intersession, pour examen, à un groupe composé des États-Unis d'Amérique, des Pays-Bas, de la Suède et du Président du GEST, parallèlement à des conseils sur la capacité requise pour mener à bien le processus.**

Point 10 de l'ordre du jour : Rapport du Groupe de travail sur l'efficacité et approbation du mandat du Groupe

6. Le Royaume-Uni présente une mise à jour des activités du Groupe, attirant l'attention sur le mandat du Groupe proposé dans le document SC57 Com.1, et notant qu'un consultant a été désigné. Le Groupe a désigné les Royaume-Uni et la Zambie en qualité de coprésidents.

**Décision SC57-17: Le Comité permanent approuve le mandat du Groupe de travail sur l'efficacité figurant dans le document SC57 Com.1 et prend note de la nomination du Royaume-Uni et de la Zambie à la coprésidence du Groupe.**

Point 16 de l'ordre du jour : Plan de travail du Secrétariat pour 2019-2021

7. Le Secrétariat présente le document SC57 Doc.16, *Plan de travail du Secrétariat pour 2019-2021*, notant l'intégration du plan annuel pour 2019, le plan triennal pour 2019-2021 et le Plan d'action en matière de CESP, conformément à la Décision SC53-07 du Comité permanent.
8. Les États-Unis d'Amérique, l'Australie et la France saluent le contenu et la structure du plan, tout en attirant l'attention sur quelques modifications rédactionnelles mineures et en soulignant l'importance qu'ils attachent aux mesures prises en faveur de la parité.

**Décision SC57-18: Le Comité permanent approuve la Plan de travail du Secrétariat pour 2019-2021, avec quelques modifications rédactionnelles mineures que les Parties soumettront au Secrétariat.**

Point 15.1 de l'ordre du jour : Communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation (CESP) - Constitution du Groupe de surveillance des activités de CESP

9. La Présidente du Groupe de surveillance des activités de CESP présente une mise à jour des travaux menés par le Groupe nouvellement créé, notant que son mandat n'est pas très clair. Elle note en outre qu'une première tâche pourrait consister en une petite enquête auprès des Parties contractantes pour déterminer leurs activités fructueuses relatives à la CESP et leurs besoins spécifiques. Il est proposé d'organiser une téléconférence du Groupe en septembre.

Point 15.2 de l'ordre du jour : Communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation (CESP) – Rapport du Secrétariat sur la Journée mondiale des zones humides

10. Le Secrétariat présente une mise à jour de la Journée mondiale des zones humides 2019, dont le thème était « Les zones humides et le changement climatique », notant qu'environ 1500

évènement ont été enregistrés dans 108 pays, et que près de 500 millions de personnes ont été touchées à cette occasion via les réseaux sociaux.

11. Les participants félicitent les Parties contractantes (et notamment la France) pour avoir réussi à organiser de nombreuses manifestations, et félicitent le Secrétariat pour le matériel produit à cette occasion.
12. Des interventions sont faites par l’Australie, les États-Unis d’Amérique et le Royaume-Uni.

Point 15.3 de l’ordre du jour : Communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation (CESP) – Application de la Résolution XIII.1, *Journée mondiale des zones humides* (demande des Nations Unies)

13. Les Émirats arabes unis rendent compte oralement des efforts déployés par l'Assemblée générale des Nations Unies pour faire du 2 février la Journée mondiale des zones humides. Avec l'appui du Secrétariat, ils ont préparé un rapport comprenant un projet de résolution, à soumettre pour examen à la prochaine session de l'Assemblée générale avant la date butoir du 25 juillet 2019. Les Parties contractantes sont encouragées à associer leurs missions permanentes à cette initiative et sont invitées à envisager de coparrainer ce projet de résolution.
14. Des interventions sont faites par la France, les États-Unis d’Amérique et l’Ouganda.

**Décision SC57-19: Le Comité permanent charge le Secrétariat d’établir les points de discussion et de les partager avec les Parties contractantes afin de faciliter la cohérence des messages à l’appui de l’initiative.**

Point 19 de l’ordre du jour : Plan de travail de la Convention de Ramsar pour la mobilisation des ressources

15. Le Secrétariat introduit le Document SC57 Doc.19, notant qu’une base de données des organismes de financement potentiels est désormais disponible sur le site web de Ramsar<sup>1</sup>.
16. L’Australie et les États-Unis d’Amérique remercient le Secrétariat pour son travail et soulignent l’importance de soutenir le renforcement des capacités de mobilisation des ressources des Parties contractantes.

**Décision SC57-20: Le Comité permanent prend note du Plan de travail de la Convention de Ramsar pour la mobilisation des ressources.**

Point 26 de l’ordre du jour : Ville des Zones Humides accréditée : Orientations pour la période triennale 2019-2021

17. La République de Corée indique que le groupe de contact s’est réuni le 26 juin, et rend compte du travail consacré à ce processus en respectant les délais, pour la période triennale 2019-2021. Elle encourage les Parties contractantes de chaque région à désigner un candidat pour siéger au Comité consultatif indépendant durant la période triennale 2019-2021, afin que la composition définitive du Groupe puisse être mise au point durant la 57<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent.

<sup>1</sup> Voir <https://www.ramsar.org/activity/funding-organization-database>

**Décision SC57-21: Le Comité permanent approuve le calendrier prévu pour la procédure d'accréditation d'une Ville des Zones humides pour la période triennale 2019-2021.**

Point 23 de l'ordre du jour : Mise à jour sur l'état des sites inscrits sur la Liste des zones humides d'importance internationale

18. Le Secrétariat présente son rapport sur l'état des sites inscrits sur la Liste de Ramsar, document SC57 Doc.23 Rev.1, et demande des conseils aux Parties contractantes concernant l'instruction donnée dans la Résolution XIII.10 sur le transfert d'informations d'une base de données à l'autre.
19. Les participants se félicitent des nouvelles positives contenues dans le rapport, qui contrastent avec les conclusions du rapport *Perspectives mondiales des zones humides*.
20. Le Président du GEST attire l'attention sur les protocoles et les orientations « base de données à base de données » de l'Agence européenne pour l'environnement en ce qui concerne la directive « Oiseaux ». Plusieurs pays se déclarent préoccupés par la complexité et les difficultés rencontrées dans le transfert d'informations d'une base de données à l'autre.
21. L'Algérie signale que, depuis la fin de la période considérée par le document, la mise à jour sur l'état de 47 des 50 sites Ramsar a été effectuée, et que les 50 sites seront à jour sous peu.
22. Des interventions sont faites par l'Algérie, la France, la République dominicaine, la Suède, et le Président du GEST.

Point 24 de l'ordre du jour : Missions consultatives Ramsar : Orientations opérationnelles

23. Le Secrétariat présente le projet d'orientations opérationnelles pour les missions consultatives Ramsar, qui figure en annexe au document SC57 Doc.24, notant la contribution du GEST à sa préparation.
24. Des interventions sont faites par les États-Unis d'Amérique, la France et le Japon.
25. La Présidente du Comité permanent charge le Secrétariat de revoir le document en fonction des observations reçues des Parties contractantes, et de le publier en vue d'un examen lors d'une session ultérieure.

Point 22 de l'ordre du jour : Rapports nationaux pour la COP14

26. Le Secrétariat présente le document SC57 Doc.22 *Projet de modèle de rapport national à la COP14*, et attire l'attention sur les mises à jour et les modifications proposées au modèle de rapport.
27. Les participants insistent sur la difficulté à faire concorder les informations de différents régimes législatifs au sein d'un même pays ; ils soulignent l'importance de maintenir une continuité afin que les informations antérieures ne se perdent pas. Il y a lieu d'accorder une attention particulière au grand nombre d'indicateurs existant dans le modèle actuel et à la complexité relative du système de classification des zones humides utilisé dans le cadre de la Convention. Plusieurs participants font des observations d'ordre rédactionnel.

28. Des interventions sont faites par l'Arménie, l'Autriche l'Australie, la Colombie, les États-Unis d'Amérique, le Japon, le Panama, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse.
29. La Présidente du Comité permanent demande à tous les participants souhaitant faire des commentaires de les soumettre par écrit au Secrétariat, afin qu'une version révisée puisse être préparée pour examen lors d'une session ultérieure.

Point 27.1 de l'ordre du jour : Implications de réunions conjointes du Comité permanent et du Groupe d'évaluation scientifique et technique
---

30. Le Secrétariat présente le document SC57 Doc.27.1, notant qu'il constitue une réponse au paragraphe 16 de la Résolution XIII.8 *Application future des aspects scientifiques et techniques de la Convention pour 2019-2021*.
31. Le Secrétariat a examiné deux scénarios concernant les implications de réunions conjointes consécutives et concomitantes du GEST et du Comité permanent : un scénario dans lequel les réunions ont lieu l'une après l'autre, et un autre scénario avec un chevauchement de deux jours. Il évoque la capacité nécessaire et les implications financières des deux scénarios.
32. Des participants se demandent dans quelle mesure le fait de tenir des réunions concomitantes contribue à renforcer la communication et les synergies à l'échelle de la Convention, en particulier compte tenu des implications, et notent qu'il y a généralement peu de chevauchement entre l'ordre du jour des deux réunions.
33. Le Président du GEST suggère d'inviter un ou plusieurs membres du GEST à participer à des discussions durant les réunions du Comité permanent traitant de questions d'actualité importantes, ou de sujets sur lesquels de nouvelles informations significatives sont disponibles. Cette suggestion est largement soutenue. Les participants rappellent également la possibilité d'inclure dans le programme de la COP14 un temps qui permettrait aux délégations de dialoguer avec des membres du GEST sur des questions identifiées comme prioritaires.
34. Des interventions sont faites par l'Argentine, l'Australie, les États-Unis d'Amérique, la France, le Japon, le Royaume-Uni et la Suisse.

**Décision SC57-22: Le Comité permanent approuve la proposition selon laquelle un ou plusieurs membres du GEST pourraient être invités à participer à des discussions durant des réunions du Comité permanent traitant de questions d'actualité importantes ou de sujets sur lesquels de nouvelles informations significatives sont disponibles.**